

Le Puy-en-Velay

Madama relaxé en appel : sa famille d'accueil et son avocate s'expriment

En novembre 2021, le jeune migrant malien avait été condamné à de la prison avec sursis pour détention et usage d'un faux acte de naissance afin d'obtenir un titre de séjour. Une régularisation de sa situation administrative devenait alors inenvisageable. Toutefois, la relaxe qui vient d'être prononcée en appel relance les espoirs de celles et ceux qui le soutiennent.

« Il n'est pas souhaitable que l'on dise que nous crions victoire. D'abord, parce que cela risque d'être pris pour de la provocation. Et puis, le parcours reste encore long. Il s'agit juste d'une étape obligatoire pour lui permettre de poursuivre les démarches administratives. Obtenir des papiers en ayant une condamnation judiciaire, cela n'aurait pas été possible », déclarent Véronique de Marconnay et Éric Durupt.

L'élément matériel et l'intention ne sont pas établis

Rencontré mercredi chez leur avocate, le couple avait été la famille d'accueil de Madama Diawara durant deux années. Depuis, elle reste un soutien



À son bureau où elle vient de recevoir l'arrêt de la cour, l'avocate Cécile Linossier a reçu, mercredi, le couple de Marconnay-Durupt et quelques journalistes pour évoquer les motivations ayant amené les juges rimois à prononcer une relaxe. Photo Christophe Bouyer

inconditionnel du jeune homme sous le coup d'une OQTF (Obligation de quitter le territoire français) alors qu'il préparait un CAP d'ouvrier agricole au Puy-en-Velay et avait une promesse d'apprentissage dans une exploitation. Une position qui a notamment valu aux deux enseignants d'être mis en garde à vue en septembre 2021 (ce volet de l'affaire a été classé sans suite).

Comme évoqué dans notre

édition de mercredi, la cour d'appel de Riom a prononcé une relaxe. Sa décision rend ainsi caduc le jugement rendu à l'automne 2021 au Puy-en-Velay qui condamnait Madama Diawara à deux mois de prison avec sursis à la suite de l'action intentée par le préfet de Haute-Loire pour détention et usage d'un faux acte de naissance afin d'obtenir frauduleusement un titre de séjour.

À son bureau, où elle vient de

recevoir l'arrêt de la cour, l'avocate Cécile Linossier énumère les motivations ayant conduit la juridiction d'appel à infirmer la décision rendue en première instance. « Les juges ne se prononcent pas sur l'authenticité du document produit à la préfecture (du fait de son illettrisme et de ses difficultés cognitives, le jeune homme n'était pas en capacité d'obtenir de façon autonome un acte de naissance. Ce sont la Cimade puis sa fa-

mille d'accueil qui se sont démenées pour le faire envoyer à deux reprises, NDLR). La preuve n'est pas rapportée qu'il s'est engagé dans des manœuvres frauduleuses pour obtenir un acte d'état civil afin de le présenter en préfecture en sachant que c'était un faux », explique l'avocate. En résumé, l'élément matériel et l'intention ne sont pas établis.

« Des jeunes comme Madama, il y en a plein »

Le volet pénal est désormais classé. Reste à régulariser la situation administrative. « Nous avons saisi la défenseure des droits qui prend l'affaire très au sérieux. De notre côté, il est hors de question d'abandonner la lutte », insistent Véronique de Marconnay et Éric Durupt, en exprimant leur reconnaissance aux nombreux soutiens reçus aussi bien sur la toile que lors des manifestations. « On ne les oubliera jamais. Mais, des jeunes comme Madama, il y en a plein. »

Il n'échappe pas au couple d'enseignants que cette (bonne) nouvelle venue de la cour d'appel intervient alors que l'examen du projet de loi immigration à l'Assemblée nationale est prévu pour le mois de décembre.

● Christophe Bouyer

Le Puy-en-Velay

La mission Sentinelle renforcée : « Il n'y a pas de risque zéro »

Mercredi, au Puy-en-Velay, aux alentours de 16 heures, une dizaine de militaires du 92^e régiment d'infanterie de Clermont-Ferrand étaient présents devant le lycée Charles-et-Adrien-Dupuy. Le directeur des services du cabinet du préfet était attendu pour évoquer publiquement le renforcement de la mission Sentinelle.

Devant le lycée Charles-et-Adrien-Dupuy, la scène est plutôt rare. Dix militaires, en rang, sont chacun leur tour salués par le directeur des services de cabinet du préfet de Haute-Loire, Aurélien Duvergey : « On veut montrer qu'aucun territoire n'est oublié dans la défense de nos concitoyens », déclare ce dernier.

« Le but est de rassurer la population par le déploiement de soldats »

Arrivés sur place mardi et présents sur le département pour une durée de quinze



Vingt-quatre heures après l'assassinat du professeur Dominique Bernard à Arras le 13 octobre dernier, 3 500 soldats de la mission sentinelle ont été déployés en plus, portant le nombre à 7 000 militaires actifs sur le plan national. Photo Florian Chevalier

jours minimum, les militaires vont notamment assurer la sécurité de dix établissements scolaires du premier et du second degré sur le secteur du Puy-en-Velay : « On profite de la présence de la mission Sentinelle pour assurer une sécurisation plus large de la vieille ville. Il n'y a pas d'alertes particulières

mais on est en urgence attentat au niveau du plan Vigipirate, ce qui nécessite une vigilance de tous les instants. Il n'y a pas de risque 0 », insiste Aurélien Duvergey.

Le renforcement de la mission Sentinelle s'est opéré à la suite de l'attentat d'Arras et de la guerre en cours entre Israël et le Hamas. La Première

ministre Élisabeth Borne avait alors augmenté le niveau d'alerte du plan Vigipirate en déclarant l'urgence attentat : « Le but est de rassurer la population par le déploiement de soldats. On estime que leur nombre (*) permet de rationnellement sécuriser les établissements scolaires à la hauteur de la menace dans le département », décrypte le lieutenant-colonel et délégué militaire départemental de la Haute-Loire, Patrick Monier.

● Florian Chevalier

(*) Pour veiller au bon fonctionnement de la mission Sentinelle en Haute-Loire, le nombre précis de militaires déployés sur le secteur n'est pas mentionné dans l'article.

« L'équipe de direction est satisfaite et rassurée »

Jérôme Gauthier, directeur adjoint du lycée Charles-et-Adrien-Dupuy

Loire/Haute-Loire

Armé d'un taser, il braquait des commerces

Durant ce mois d'octobre, une série de braquages avec la menace d'un taser est remontée auprès des policiers du département. Et le jour d'Halloween, les hommes en uniforme ont mis la main sur un individu utilisant ce mode opératoire.

Des méfaits commis à Saint-Étienne, Sorbiers et Saint-Just-Malmont

Selon nos informations, le mis en cause, un Français de 20 ans inconnu de la justice, aurait été pris en flagrant délit lors de sa septième tentative. Sept méfaits commis entre le 1^{er} et le 31 octobre sur les communes de Saint-Étienne, Sorbiers et Saint-Just-Malmont, qu'il a reconnus lors de sa mise en examen par le juge d'instruction dès le 2 novembre pour vols avec arme, jour de l'ouverture de l'information judiciaire.

Pris sur le fait cette fois-ci, il reste présumé innocent alors qu'il a été placé en détention provisoire par le parquet de Saint-Étienne et que les investigations se poursuivent.

● J.B.